

**Ces hommes qu'on dit chasseurs**

Journaliste et écrivain bien connu dans le milieu de la chasse, Eric Lebec a publié un livre intitulé «Ces hommes qu'on dit chasseurs». Avec l'expérience d'un homme confirmé sur le terrain, il dresse les grands enjeux qui dessinent et conditionneront les conditions d'exercice de la chasse de demain. Eric Lebec nous prie de vous transmettre une proposition commerciale privilégiée. Son éditeur propose en effet pour son ouvrage un tarif préférentiel de

15 euros au lieu de 18€, expédition comprise, par quantité de 100 exemplaires. Si cette proposition vous intéresse, merci de contacter l'éditrice, Anne Thiès, par mail à l'adresse suivante: les-editions-de-paris@wanadoo.fr. Notez également que l'auteur peut se rendre disponible pour des conférences et dédicaces d'un livre qui ouvre bien des débats.

Vous pouvez le joindre au 06 86 86 86 56.

**Le chevreuil, cuisine et saveurs**

En fin gastronome chasseur, notre ami Jacques Reder, nous livre un recueil de recettes uniquement consacré au chevreuil. Vous y trouverez des grands classiques comme la gigue au four ou les noisettes à la poêle mais aussi des recettes inconnues, comme la cervelle en salade, la langue persillée, le goulasch magyar ou le ragoût anglais. «Le chevreuil, cuisine et saveurs» est édité par Montbel à Paris – Site Internet: [www.montbel.com](http://www.montbel.com).

**NOMINATIONS, ÉLECTIONS, DISTINCTIONS****ANCGE : Philippe Bettig succède à Raymond Pouget**

Après 30 ans de présidence de l'ANCGE, Raymond Pouget a renoncé à briguer un nouveau mandat. Le 13 juin, le Conseil d'administration de l'ANCGE a élu son successeur en la personne de Philippe Bettig, par ailleurs président de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais et secrétaire général de la FNC. Philippe Bettig, qui était le dauphin de Raymond Pouget, s'est investi dans le monde associatif du gibier d'eau dès la création des associations de chasse maritime, en 1976. Il est entré au Conseil d'administration de l'ANCGE en 1979.

**L'autre mandat du Président Sécula**

Dans la revue «Environnement magazine», nous avons appris l'élection de Pascal Sécula, Président de la Fédération des chasseurs de Côte d'Or, à la tête de la Fédération des entreprises du recyclage, la Federec. Chef d'entreprise de recyclage, Pascal Sécula est connu et reconnu dans cette branche professionnelle, autant que dans la chasse.

**Yves Butel**, Président de la Fédération des chasseurs de la Somme, a été nommé Chevalier du Mérite agricole sur décision du Ministre de l'Agriculture, en date du 31 janvier 2007.

**Le «poireau» à Stéphane Grandin**

Stéphane Grandin, technicien cynégétique supérieur en poste depuis 21 ans à la Fédération des chasseurs du Maine-et-Loire, a été nommé Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole sur décision de Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture. Cette distinction, initiée par les Services vétérinaires de son département, met en avant la collaboration de Stéphane dans le cadre de la surveillance sanitaire de la faune sauvage.

**Un chasseur à la tête du PPE**

L'Alsacien Joseph Daul, Député européen, a été élu à la tête du Parti populaire Européen. Le PPE, rassemblant les partis politiques de droite et du centre droit est le groupe politique le plus important au parlement européen: il compte 277 Députés venus de tous les Etats membres. Joseph Daul a une flatteuse réputation de grand professionnel et d'humaniste. En dehors de ses mandats électoraux, il est agriculteur et... chasseur.

La FNC adresse toutes ses félicitations aux nouveaux élus et aux récipiendaires.

**Succès du blog de campagne**

Avant les élections présidentielles, la FNC a lancé son blog de campagne sur Internet. Cette initiative s'est révélée un succès, avec 6000 connexions en 3 mois. Les gros pics de fréquentation ont été enregistrés les jours qui ont suivi le forum «La chasse en campagne», au cours duquel les candidats sont venus présenter leur vision de la chasse et du monde rural. Les Internautes qui se sont connectés au blog venaient par ordre d'importance du site de la FNC, de google, du site de la FDC 62 (qui avait annoncé la création du blog sur un bandeau défilant en page d'accueil) et... d'un site anti chasse. Ce blog n'a rien coûté: pour le réaliser, nos informaticiens ont utilisé les services gratuits d'Internet.

Juin 2007

ÉDITORIAL

**la Lettre**

de la Fédération Nationale des Chasseurs

**Semer, récolter**

Dans un pays conservateur, rien de plus subversif qu'un candidat à la Présidence de la République qui, une fois élu, tient ses promesses: heureusement, nous sommes sûrs de pouvoir compter sur le pouvoir d'immobilisme et d'inertie des grands corps de l'Administration pour que rien ne change...

Le directeur de Cabinet d'un ministre d'Etat fraîchement nommé à qui je faisais ce constat, me confiait qu'il était précisément là pour perturber l'Administration. Bon courage!

Une nouvelle tutelle pour la chasse (avec un pôle «ressources naturelles et ruralité», directement sous l'autorité du ministre), le rattachement au ministère de l'Intérieur et à la gendarmerie de la police de la chasse; la volonté renouvelée d'une écologie plus scientifique et d'une chasse simplifiée, «responsable, respectée et reconnue»: tous ces engagements réitérés par le Président de la République, lors de notre rencontre, perturbent déjà le landerneau des caciques du G.R.E.F et de l'Ecologie. Tant mieux.

Pourtant personne ne devrait être surpris: en septembre 2003, lors d'un congrès extraordinaire\*, les présidents fédéraux avaient, à l'unanimité et soutenus par les parlementaires présents, passé à la FNC et à l'Etat une commande qui semblait très ambitieuse:

- Rééquilibrage du Conseil d'administration de l'ONCFS
- Financement par l'Etat des missions extra-cynégétiques de l'Etablissement,
- Police de la chasse rattachée à l'Etat et plus spécifiquement à la gendarmerie
- Création d'une agence technique au service du développement cynégétique, en partenariat ou intégrée à la vie associative.

Le tout supposant une nouvelle répartition des prélèvements opérés sur les chasseurs.

Sans forfanterie, les présidents fédéraux constateront qu'une grande partie de leur feuille de route est aujourd'hui honorée, même s'il reste une part d'inconnu et de risques à lever pour l'étape finale (police, agence et prélèvements). L'Histoire dira si nous avons été iconoclastes ou novateurs pour nos structures en tentant de donner aux chasseurs la maîtrise de leur devenir sur le plan technique, en renforçant leurs missions d'intérêt général, tout en recentrant l'Etat sur ses missions régaliennes.

La fin de cycle électoral sera accaparante pour la FNC dans d'autres domaines:

- Reconstitution de nos réseaux d'influence pour lesquels –heureusement– nous avions beaucoup semé avant l'organisation du «forum des candidats à la présidentielle», le 20 février dernier à Paris.

- Reconstitution, avec l'aide des fédérations, d'un groupe «chasse» étoffé à l'Assemblée Nationale

- Préparation du «Grenelle de l'Environnement» où nous devons faire valoir d'autres concepts écologiques: utilisation des ressources naturelles, gestion de la biodiversité «ordinaire», etc.

- Vigilance, à l'échelon européen, en ce qui concerne la Directive «Armes» et la reconnaissance du Guide interprétatif et des «périodes de recouvrement» pour la chasse des migrateurs...

Inscrite dans l'identité française, la chasse doit l'être dans une réforme inéluctable de l'Etat, qui suppose un changement de concepts, de méthodes, plus encore que d'hommes et de tutelle.

La chasse doit donc continuer à peser sur le terrain politique et stratégique, là où se prennent les décisions pour la faune, nos territoires et la légitimité de la chasse de demain.

Je n'ignore pas que cette dimension «parisienne» peut apparaître superficielle à nos gestionnaires de terrain et parfois même à certains responsables cynégétiques. Gestions politique et cynégétique, loin d'être antinomiques, sont synergiques. Elles ont au moins un point commun: il faut semer longtemps avant de récolter.

**Charles-Henri de Ponchalon,**

Président de la Fédération nationale des chasseurs

\* Congrès FNC du 18 septembre 2003 – motion des présidents (voir page suivante).

Paris, le 11 JUIN 2007

Monsieur le Président,

A la suite de notre rencontre, je tenais à vous confirmer mon souhait que les chasseurs soient pleinement associés à l'ensemble des initiatives gouvernementales, tout particulièrement à la préparation du « Grenelle de l'environnement » qui se tiendra en octobre prochain.

Je suis, en effet, attaché à ce que tous les acteurs de l'environnement s'engagent sur des actions précises afin de relever les défis écologiques. Je connais votre implication pour la préservation de la biodiversité et votre volonté d'intégrer la chasse dans une politique de développement rural. Par conséquent, vous êtes des partenaires incontournables de cette négociation.

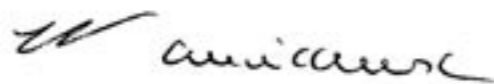
Je souhaite, également, vous confirmer mes engagements. Comme vous le savez, la politique de la chasse relève désormais, au sein du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, du pôle chargé des ressources naturelles et de la ruralité.

Par ailleurs, j'ai demandé que la police de la chasse soit rattachée au ministère de l'Intérieur car je connais le rôle essentiel de la Gendarmerie nationale pour faire respecter la réglementation de la chasse et plus généralement celle de l'environnement.

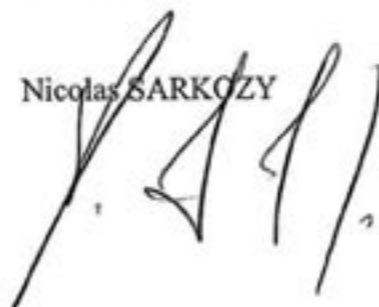
Enfin, je veillerai à ce que la réglementation de la chasse ne soit pas une nouvelle fois compliquée et que seul le principe d'une gestion scientifique des espèces s'applique. Il appartient bien à l'Union européenne de définir les règles concernant les espèces migratrices. Il est, cependant, du ressort de chaque Etat de déterminer les conditions de chasse sur son territoire en fonction de l'observation scientifique de l'état de conservation des espèces. Le Conseil d'Etat, sur la base des conclusions de l'observatoire de la faune sauvage, a retenu le principe de la chasse durant les périodes de recouvrement. Je souhaite, en concertation permanente avec les associations de chasseurs, que la réglementation suive ces principes qui garantissent le développement des espèces sans porter d'atteintes inutiles à votre activité.

Vous le constatez, chaque engagement pris avant mon élection à la Présidence de la République sera tenu. Je suis particulièrement attaché à ce que la chasse, une activité au cœur de l'identité française, soit responsable, respectée et reconnue pour sa contribution à la gestion de la biodiversité et de l'aménagement rural.

Je vous remercie de votre engagement et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas SARKOZY



Monsieur Charles-Henri de PONCHALON  
Président de la Fédération Nationale de la Chasse



© Service Photo Elysée

Le staff de la FNC reçu par Nicolas Sarkozy, dans les salons de l'Elysée

## Motion du congrès de la FNC du 18 septembre 2003

Les présidents des fédérations départementales réunies en congrès le 18 septembre, ayant pris connaissance du projet de loi sur les affaires rurales arrêté le 3 septembre dernier en Conseil des ministres et constatant l'absence dans ce texte de tout projet de réforme de l'ONCFS, inquiets du devenir de cet établissement public, dont les missions évoluent vers d'autres activités que celles pour lesquelles il avait été créé, alors que son financement continue d'être entièrement assuré par les prélèvements obligatoires sur les chasseurs, demandent au gouvernement :

- L'organisation d'un corps de garderie rattaché à l'Etat, chargé de la police de l'environnement et de la nature en milieu rural, intégrant l'ensemble des gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage devenus par la fonctionnarisation agents techniques de l'environnement et par là-même chargés d'une mission de service public. La mise en œuvre de ce projet, comprenant la prise en charge par l'Etat de ce personnel et son affectation dans les services de la gendarmerie pour assurer sa fonction d'agents publics chargés de police.

- Une meilleure définition des responsabilités en matière de suivi de la faune sauvage et d'une gestion rationnelle par la chasse. Dans ce domaine apparaît le besoin de mettre en place un organisme technique chargé d'assurer le recueil des données nécessaires à une bonne gestion du

gibier et d'apporter un appui technique aux responsables de terrain pour la mise en œuvre des programmes d'action. Cette mission peut être confiée à une structure technique, sous la forme d'une agence pour le développement cynégétique en partenariat ou intégré dans la vie associative comme cela a été réalisé dans le monde agricole.

- La mission de police relevant des charges régaliennes de l'Etat et s'exerçant dans l'intérêt général doit être assurée par le budget général de l'Etat. Or rien n'apparaît dans le projet de loi de finances 2004. En revanche, la mise en œuvre des programmes d'études et de recherches techniques doit être prise en compte par les usagers, et notamment par les chasseurs mais cela implique une nouvelle répartition des prélèvements opérés sur les chasseurs.

**Motion adoptée à l'unanimité par l'assemblée.**

## Les chasseurs corréziens perdent leur président

**Jean-Louis Hironde, Président de la Fédération des chasseurs de Corrèze** depuis 1991, s'est éteint en mars dernier à l'âge de 66 ans. Professeur de lettres, il était un bécassier passionné et s'est beaucoup investi dans la défense de la chasse. A deux reprises, en 1992 et 1998, il fut élu au Conseil régional sous l'étiquette CPNT. Les chasseurs corréziens lui doivent leur nouveau siège social et le développement des services de la fédération. Ils gardent de lui l'image d'un homme compétent et ouvert au dialogue, qui savait s'entourer et écouter. A sa famille et à ses amis, la FNC adresse ses plus sincères condoléances.

## La FDC Lozère modernise son site Internet

Le site Internet de la Fédération des chasseurs de la Lozère [www.chasseurdelozere.com](http://www.chasseurdelozere.com) vient d'être réactualisé. Le site new look propose d'accéder rapidement à toutes les informations concernant la chasse, la faune sauvage et ses habitats en Lozère. Une des nouveautés majeures est la mise en place d'un forum, avec une rubrique « De vous à nous », permettant d'échanger des points de vue, des idées, des photos, etc. La fédération des chasseurs reste à l'écoute de tous ceux qui souhaitent faire part de leurs expériences afin que le [www.chasseurdelozere.com](http://www.chasseurdelozere.com) soit dynamique, agréable et animé. Bons clics !

## Challenge « petit gibier »

Victimes de la transformation des paysages, des remembrements et des cultures intensives, des produits phytosanitaires toxiques parfois mal dosés et de l'abandon du piégeage, lièvres, perdrix et lapins se font rares dans le paysage cynégétique Lorrain. La **Fédération des chasseurs de Meurthe et Moselle**, consciente de la nécessité de retrouver du petit gibier pour maintenir ses effectifs de chasseurs, met en place un plan d'action visant à conserver et développer les populations autochtones de lièvres, à réimplanter perdrix et lapins, et à tenter l'introduction du faisan. Ce plan d'action, basé sur les aménagements et la régulation des prédateurs est ambitieux : cinq emplois de techniciens cynégétiques ont été créés pour conseiller et aider les chasseurs. Des aides financières et techniques sont accordées en contrepartie d'un engagement des chasseurs sur au moins trois ans. Un « Challenge petit gibier » a été créé pour valoriser les actions entreprises et récompenser leurs auteurs.

## Un véritable catalogue de formation des chasseurs

La **Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais** propose à ses adhérents toute une série de formations diverses et variées, allant de celles, basiques, préparant au permis

de chasser, à l'agrément de garde particulier et de piégeur, à d'autres, plus spécifiques, sur les aménagements (bandes enherbées et jachères, gestion d'un bois), les espèces (bécasse...), les techniques de chasse (recherche au sang), la sécurité, la balistique, l'initiation au cor de chasse et... la cuisine du gibier. Pour faire connaître ce programme, la fédération a édité un véritable catalogue de formation, offert à ses 37 000 chasseurs par le biais de sa revue trimestrielle. La participation financière est limitée à 5 euros (frais d'inscription) sauf pour les formations au permis de chasser, à l'agrément de garde particulier et de piégeur qui sont gratuites.

## Bas-Rhin : le petit gibier à bras le corps

A l'issue de la signature du Schéma départemental de gestion cynégétique par le Préfet, la **Fédération des chasseurs du Bas-Rhin** a lancé un ambitieux programme de développement du petit gibier. Au cours de réunions, Le Président Lang a proposé à ses adhérents une série de mesures, notamment la signature d'une convention de non-chasse de deux ans pour une, deux, trois ou quatre espèces de petit gibier, afin de reconstituer des populations. Près de 20.000 hectares sont ainsi passés sous contrat. Par ailleurs, la fédération souhaite connaître l'influence de la sécheresse sur le lièvre. En l'absence de données scientifiques à ce sujet, elle a décidé de proposer aux détenteurs de droit de chasse l'installation d'abreuvoirs, qu'elle financera en échange d'un retour d'informations sur la fréquentation du site (observations, traces...).



Crédit photo : FDC Jura / Yves labous

## La FDC Vienne se met à table

Et de la meilleure façon, avec un livre de cuisine, réalisé en partenariat avec le Journal « La nouvelle république ». Il contient une sélection de 26 recettes, présentées par des amateurs après participation à un jeu concours. Ces recettes ont été choisies par un jury composé de chefs cuisiniers du département. Félicitations pour cette initiative gourmande !

## La FRC Pays de Loire accueille le pôle régional bocage

Le 9 mars dernier, les organismes travaillant sur la thématique des complexes bocagers se sont retrouvés au siège de la Fédération régionale des chasseurs des Pays de Loire pour un échange d'expériences. Parmi ces organismes : le Conseil régional, les Conseils généraux, ainsi que l'ONCFS qui a présenté son projet de création d'un pôle



national sur le bocage. Quant à la FRC Pays de Loire, elle a présenté l'état d'avancement de son état des lieux régional du bocage et les objectifs 2007/08. La FRC a cartographié l'ensemble des mares de moins de 2000 m<sup>2</sup> : 65000 mares pour 3500 ha, soit l'équivalent du Lac de Grand Lieu. Cette

## Les jeunes chasseurs en assemblée



Crédit photo : FDC Vendée/A. Le Gall

L'Assemblée des associations de jeunes chasseurs de France, créée en 2005 à Chateauroux, s'est réunie cette année dans la Marne, au bord du Lac du Der. Constatant le peu d'avancées des projets, les participants ont décidé de créer une commission structurelle dont le rôle sera :

- d'assurer constamment la liaison entre les associations et d'aider à la création des nouvelles associations ;
- de fédérer la communication du mouvement jeunes chasseurs ;
- d'assurer une représentativité auprès des instances nationales (ministères, FNC...).

Cette commission structurelle aura son siège à la FNC. Cette réunion a fourni l'occasion de dresser le bilan du mouvement jeunes chasseurs. Le nombre d'associations de jeunes chasseurs en France demeure stable, environ 35. Plusieurs associations viennent d'être créées (Saône-et-Loire, Eure-et-Loir, Nord), alors que d'autres sont en cours de dissolution (Loire, Ariège, Haute-Marne...). Le nombre d'adhérents dans ces associations varie d'une vingtaine à plus de 140, avec une moyenne de 35 à 50 adhérents. Leurs principales activités : favoriser l'accès à la chasse (collecte d'invitations), proposer des formations thématiques (grand gibier, lièvre, Natura 2000) ; gérer un territoire de chasse (aménagements, comptages...) ; communiquer vers les non-chasseurs. Concernant cette dernière activité, plusieurs associations ont déjà obtenu de beaux succès : l'ADJC Haute-Vienne a rassemblé 220 personnes pour une sortie au brame, les ADJC Bas-Rhin Meurthe-et-Moselle organisent des sorties avec les écoles, l'ADJC Loire Atlantique propose une balade cynégétique (voir ci-dessous), alors que l'ADJC Loiret prépare pour le mois d'août un raid nature en Sologne (VTT, canoë, course d'orientation, tir à l'arc) où plus de 120 équipes sont attendues. Pas de doute, le mouvement des jeunes chasseurs s'affirme !

## Balade cynégétique en Loire Atlantique

Les jeunes chasseurs de Loire Atlantique ont à cœur de faire partager leur passion à des non-chasseurs. Pour cela, ils n'hésitent pas à participer à des manifestations d'activités « outdoor », ce qui est effectivement plus judicieux que se limiter aux salons de la chasse, où le public

première rencontre permettra de créer des groupes de travail qui se réuniront à plusieurs reprises pour proposer au Conseil régional, à l'horizon 2008, des pistes d'action et des axes de travail pour le suivi du bocage et la sauvegarde de la biodiversité.

est acquis. Ainsi, les jeunes chasseurs étaient présents, le 29 avril dernier, sur le salon « Escapades », manifestation organisée par le Conseil général, regroupant les adeptes des loisirs verts. A cette occasion, ils ont innové en proposant aux visiteurs, par groupes de 6 à 8 personnes, une « balade cynégétique ». Il s'agit d'une randonnée de 2 kilomètres, entrecoupée de 5 ateliers permettant de présenter un mode de chasse et un biotope. Chaque groupe est accompagné par un jeune chasseur qui profite de la balade pour échanger sur la chasse, faire découvrir les activités techniques, présenter des arguments. De l'excellente communication ! Cette action est d'autant plus valable qu'elle a été conçue pour être transposée en d'autres salons. Renseignements : [adjc44@yahoo.fr](mailto:adjc44@yahoo.fr) ou 06 61 44 17 36.

## Journée d'initiation à la gestion et à la chasse du faisan en Eure et Loir



Crédit photo : FDC 28

Le 09 décembre 2006, les Groupements d'intérêt cynégétique du Loir et de l'Ozanne, des Marnières, de la Folie et du Combray ont organisé, en partenariat avec la Fédération des chasseurs d'Eure et Loir, une journée d'initiation à la gestion et à la chasse des espèces naturelles. A cette occasion, plus de 35 détenteurs de droits de chasse ont accueilli sur leurs territoires 45 jeunes âgés de moins de 18 ans ayant obtenu leur permis de chasse cette année. Après l'accueil, les invités ont écouté une présentation technique de la gestion du faisan commun, présentée par Dominique Lecornu et Valentin Baron, du service technique de la FDC 28, et Pierre Mayot, chef technicien de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Après un bref rappel des consignes élémentaires de sécurité et la vérification des permis de chasser, chaque détenteur de droit de chasse a emmené un ou plusieurs jeunes sur son territoire pour chasser des faisans communs naturels. Au cours de cette action cynégétique, les agriculteurs ont également insisté sur la nécessité et l'efficacité des différents aménagements rencontrés sur le terrain (plantation de haies cynégétiques, création de jachères faune sauvage, agrainage et régulation des prédateurs). Cette journée éducative et agréable aura permis aux jeunes chasseurs de prélever 18 poules et 32 coqs faisans communs. Le mot de la fin est revenu au Président fédéral, Etienne Pelard, avec ses remerciements et encouragements sur cette pratique de la gestion et la chasse des espèces naturelles.

**Dominique Lecornu, Valentin Baron et Fabrice Button**  
- FDC 28

## Mission technique :

### L'implication de la FNC dans le dossier «SDGC»

Dès la promulgation de la Loi chasse de juillet 2000, instaurant le Schéma départemental de gestion cynégétique, la FNC – UNFDC à l'époque – s'est saisie du sujet pour un travail de fond. Un travail sur lequel elle avait d'ailleurs politiquement anticipé, puisqu'elle est à l'origine même du concept de SDGC : c'est elle qui l'a imaginé et proposé dans le projet de Loi Chasse en 2000. Au lendemain du vote, la FNC / UNFDC engage donc les travaux sur le SDGC et ce sur deux registres parallèles : l'un juridique, l'autre technique.

Sur le **registre juridique**, elle obtient la modification de la Loi permettant d'une part de «découpler» le SDGC des ORGFH, et d'autre part de libérer cet outil du contrôle budgétaire a priori par le Préfet, préservant ainsi la dimension créatrice et prospective du Schéma, et sa conduite par les fédérations.

Sur le **registre technique**, elle met en place dès l'été 2000, dans le cadre de la Commission Technique UNFDC et à la demande du Conseil d'Administration, un groupe de travail national sur les SDGC et les ORGFH associant plusieurs FDC (élus et collaborateurs). Le Ministère nous avait assuré à l'époque que les SDGC n'étaient pas encore une priorité au regard des autres textes d'application de la Loi, ce qui nous a permis d'anticiper et de préparer le terrain.

Au cours des années 2000 et 2001, ce groupe qui s'est réuni à 10 reprises produit et diffuse en interne un premier guide méthodologique, non publié officiellement car considéré comme une « version 0 », de travail. Il sera suivi d'une circulaire diffusée aux FDC et FRC en mars 2001, puis d'une note d'orientation générale sur les SDGC, actualisée régulièrement au cours de l'année 2001, pour aboutir à la diffusion en mars 2002 d'un dossier technique plus complet.

Après ce premier travail plutôt théorique vu la nouveauté du sujet, les années 2002 et 2003 sont davantage consacrées à la pratique, à l'accompagnement des premières FDC se lançant dans l'élaboration de leur schéma, et aux échanges concrets. C'est ainsi que la FNC organise trois « Journées nationales d'échanges SDGC-ORGFH », ouvertes à l'ensemble des FDC et FRC et leur permettant d'échanger entre elles leurs réflexions comme leurs premiers travaux d'élaboration des schémas. Pour compléter ce dispositif, une formation sur la « gestion de projet » (l'élaboration d'un SDGC étant considéré comme un véritable projet) est mise en place dans le cadre du SNCF, alors que parallèlement, la FNC diffuse les premiers SDGC élaborés à l'ensemble des autres FDC. Enfin, en 2004, tous les Directeurs de FDC et Chargés de mission des FRC sont aussi informés des dernières recommandations sur les SDGC.

C'est finalement grâce à ce travail de fond, notoirement collaboratif et progressif entre la FNC et les Fédérations, que le « Guide méthodologique d'élaboration des SDGC » définitif est officiellement publié en 2005 par la FNC. C'est donc un guide enrichi par les réflexions et les premiers travaux de terrain, et non uniquement théorique comme la « version 0 » initiale. Il convient de noter également qu'à l'époque de cette parution, seuls 4 SDGC ont été approuvés, alors qu'une dizaine de schémas sont relativement avancés.

Ce guide a été réalisé dans un souci d'ouverture et de

prospective, faute de quoi il n'aurait été qu'une sorte de « SDGC – type », enfermant la FDC dans un carcan et conduisant l'Administration soit à le rejeter, soit à l'adopter en obligeant les FDC à le respecter « à la lettre ». Exactement l'inverse de ce que souhaitait la FNC.

Ce guide de la FNC, conseillant tant sur la forme que sur le fond, contient essentiellement des analyses et des conseils. La FNC a programmé pour 2007 une analyse comparative des SDGC approuvés en France, notamment pour enrichir le guide que nous avons voulu évolutif. Nombre de fédérations ont fait des efforts considérables pour élaborer leur SDGC. Seulement 7 ans après la Loi, les SDGC sont finalisés dans une large majorité de départements. Ce n'est pas un mince exploit quand on sait que les schémas piscicoles ont été institués en 1984 et que 10 ans après pratiquement aucun n'était réalisé (10 départements pilotes en 1995). La FNC met tout en œuvre pour accompagner au mieux les fédérations dans ce travail ; elle se réjouit aujourd'hui du chemin parcouru dans ce chantier qu'elle affirme, depuis son ouverture, comme porteur d'avenir.

**Jean-Pierre Arnauduc**

## Mission technique :

### C P U et carnet de hutte invités au congrès de l'IUGB (International Union of Game Biologists)

La chasse française sera présente au congrès de l'IUGB (Congrès International des biologistes travaillant sur les espèces chassables) qui se tiendra les 17 et 18 Août à Uppsala, en Suède. La Fédération nationale des chasseurs y présentera un poster sur ses travaux relatifs au carnet de hutte et au Carnet de Prélèvement Universel. Les organisateurs se sont montrés très intéressés par notre expérience sur ces deux dossiers ; leur invitation à cette importante manifestation est une marque de reconnaissance pour nos travaux porteurs d'avenir.

**Régis Hargues**

## Rapport sur les soutiens financiers obtenus par les fédérations

Au cours de la période 2000/2006, le réseau fédéral de la chasse a contribué au développement rural dans sa composante sociale, économique et environnementale. Reconnu à ce titre, il a bénéficié de soutiens financiers recensés dans un rapport exhaustif, remis aux Présidents fédéraux lors du dernier congrès. Ce rapport présente 150 opérations menées par les fédérations de chasseurs au service de la faune sauvage et de ses habitats, des chasseurs et des citoyens. Il constitue un outil de travail qui devrait permettre d'identifier des politiques, des orientations, des projets et des logiques de financements à mettre en œuvre pour les années à venir. Chaque opération identifiée par une fiche indique les noms d'un élu et d'un salarié référents, et permet de formaliser « un réseau de spécialistes chasse, logique de projet et développement rural », que vous pouvez contacter ! Ce document peut être réactualisé avec l'envoi de fiches complémentaires ou modifiées ; Il sera suivi d'un second rapport sur les lignes de financement mobilisables pour la période 2007-2013 et de fiches projets types de développement rural.

**Laurent Courbois**

## Colloque sanglier : tout est sur Internet



Crédit photo : FDC Morbihan

Suite au colloque sur les modalités de gestion du sanglier qui s'est tenu à Reims les 1er et 2 mars dernier, la FNC met à votre disposition l'ensemble des résumés actualisés des interventions de cette manifestation sur un site créé à cette occasion :

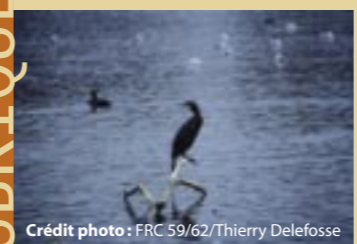
<http://www.colloquesanglier.com/resumes.php>. D'un simple clic, tous les documents sont accessibles et peuvent être téléchargés en format PDF. Plusieurs possibilités vous sont offertes :

- Télécharger l'intégralité des résumés du colloque
- Télécharger tous les résumés pour un thème donné
- Télécharger individuellement les résumés qui vous intéressent

Par ailleurs, la publication des actes du colloque est en cours. Elle se fera sous la forme d'un CD qui sera adressé par la poste à chaque participant. Ce CD devrait être disponible dans la deuxième quinzaine du mois de juin au plus tard.

### Diane et le divorce

La chasse est passion. La Cour d'appel de Paris n'a pas manqué de le constater dans un conflit de droit de la famille en prononçant un divorce aux torts partagés des époux. La Cour a souligné que l'époux avait préféré la chasse aux joies de la famille. Cet arrêt du 20 septembre 2006 met en exergue que le mari laissait très souvent son épouse seule pour aller à la chasse. Il préférerait aussi ne pas partir en vacances avec elle et leurs enfants afin de se garder des jours pour se rendre à la chasse.



Crédit photo : FRC 59/62/Thierry Delefosse

### L'estomac des cormorans

Le Tribunal administratif de Marseille a annulé un arrêté préfectoral qui obligeait le bénéficiaire d'une autorisation de régulation du cormoran à procéder à l'analyse des contenus stomacaux

pour 30% des oiseaux prélevés. Le jugement du 3 avril 2007 considère qu'une telle prescription est contraire à la réglementation ministérielle.

### Chasseurs de Guyane

Créé à la suite de la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, le parc amazonien de Guyane dispose d'un conseil d'administration dont les membres ont été nommés par un arrêté du 1er mars 2007 (JO du 8 mars 2007). Il est intéressant d'observer qu'y siègera un représentant d'associations de chasseurs.

### Chasser sans permis : une faute

La Cour de cassation a qualifié de faute, au sens de l'article 1382 du Code civil, le seul fait de pratiquer la chasse sans

## La FNC aux Etats Généraux du Paysage

Le 8 février dernier, la Fédération nationale des chasseurs et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage étaient présentes aux Etats Généraux du Paysage qui se tenaient au Conseil Economique et Social. Ces états généraux étaient organisés par un collectif de structures coordonnées par la Fédération Nationale des SAFER. Collectivités, paysagistes, représentants des maires, agriculteurs, chasseurs, gestionnaires de sites étaient réunis pour faire remonter auprès des pouvoirs publics le besoin d'une meilleure prise en compte des paysages dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme par une réelle démarche de projet. La FNC a présenté, au sein d'un groupe « acteurs ruraux » les actions menées en partenariat avec les acteurs agricoles dans le cadre de la démarche Gestion de Territoire mise en place en Picardie. Les jachères fleuries ont également été mises en valeur sur le site Internet des Etats Généraux. Cette collaboration des acteurs ruraux a reçu un accueil très favorable de la part des 400 participants. A l'issue de cette journée, des recommandations ont été transmises à tous les conseillers régionaux, généraux, aux parlementaires et aux candidats à la présidentielle.

**Constance Lacau**

le permis de chasser exigé par l'article L. 423-1 du Code de l'environnement. Une fédération départementale des chasseurs est donc fondée à demander des dommages et intérêts à un individu surpris en train de chasser sans permis. Le juge de proximité ne pouvait par conséquent débouter la fédération départementale des chasseurs de ses demandes de réparations civiles (Cass., 2ème civ., 16 novembre 2006).

### Dégâts de gibier

Dans le régime très complexe qui s'applique au droit des dégâts de gibier (indemnisation fédérale, réparation judiciaire, responsabilité civile), il existe un volet particulier qui prévoit l'action de la victime sur le terrain de l'article 1382 du Code civil. Aux termes de l'article L. 426-4 du Code de l'environnement, la possibilité d'une indemnisation par la fédération départementale des chasseurs laisse subsister le droit d'exercer contre le responsable des dommages une action fondée sur l'article 1382 du Code civil. La Cour de cassation vient de rappeler qu'une Cour d'appel ne peut condamner une fédération départementale des chasseurs sans avoir constaté l'existence d'une faute commise par celle-ci à l'origine des dégâts de sangliers causés à un producteur de pommes de terre. Cette décision souligne les exigences de la mise en cause d'une fédération départementale des chasseurs sur le fondement de la responsabilité délictuelle (Cass., 2ème civ., 5 avril 2007).

**Charles Lagier**, Avocat, Conseil de la FNC